Ventes pour Taxes d'Etat, de proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, DEUXIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 25ème jour d'août A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 2 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

ABAT, L. et L. F. GENERES—Taxe de 1880, montant à $5 30
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clark, Génois, Canal Carondelet et Conti, désigné comme ilet No. 475; le dit ilet No. 475 mesure 265 pieds de face à la rue Clark sur 277 pieds de profondeur.

ABAT, L. et L. F. GENERES—Taxe de 1880, montant à $5 30
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clark, Génois, Avenue Bienville and Conti, désigné comme ilet No. 476; le dit ilet No. 476 mesure [illegible] pieds de face à la rue Clark sur 277 pieds de profondeur.

ALTMAN, A.—Taxe de 1880, montant à ....
Sept (7) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, formant un triangle, et borné par les rues Scott, Pierce, St. Louis et Conti, désignés comme lots Nos. 1 à 7 dans l'ilet No. 529; les dits lots Nos. 1 à 7 mesurent 319 pieds de face à la rue Scott sur 176 pieds de profondeur.

ALVA, ANTOINETTE—Taxe de 1880, montant à ....$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Bourgogne et Rempart, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 102; le dit lot No. 3 mesure [illegible] pieds de face à la rue Ste. Anne sur 90 pieds de profondeur.

ALVA, Vve. FELIX M.—Taxe de 1880, montant à ....$5 4[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 197; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 120 pieds de profondeur.

ABADIE, B.—Taxe de 1880, montant à $4 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Miro, St. Philippe et Tonti, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 294; le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Dumaine et Miro, et mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 100 pieds.

ABADIE, BERNARD—Taxe de 1880, montant à ....$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Tonti, Ste. Anne et Miro, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues [illegible] et mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 120 pieds.

ABADIE, B.—Taxe de 1880, montant à ....$1 8[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Dorgenois et Broad, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 340; le dit lot No. 15 mesure 31 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 162 pieds de profondeur.

AVEGNO, F. N. et E. LEMARIE.—Taxe de 1880, montant à $6 30
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dupré, Gayoso, Ursulines, Live Oak, Bellechasse et St. Philippe, désigné comme l'ilet No. 384.

ABRISZ, PETER—Taxe de 1880, montant à $1 45
Partie de (3) certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Douane, Ste. Anne et Hélena, désignés comme les lots Nos. 16, 17 et 18 de l'ilet No. 627, la dite partie des lots Nos. 16, 17 et 18 mesure 80 pieds de face à l'Avenue Bienville sur une profondeur de 102 pieds.

ARROUNY, J. B.—Taxe de 1880, montant à $4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Rocheblave, Dorgenois et St. Pierre, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 340; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Orléans et Rocheblave, et mesure 23 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 114 pieds.

ADOLPHE, C. JOS.—Taxe de 1880, montant à ....$4 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Chemin du Bayou, Derbigny et Roman, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 22[illegible]; le dit lot No. 9 mesure 28 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 80 pieds.

ALPUENTE, BERTE et HENRY.—Taxe de 1880, montant à $26 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Dumaine et St. Philippe, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 104; le dit lot No. 7 mesure 43 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 108 pieds.

AUGUSTIN, LEONVILLE.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Dumaine et St. Philippe, désigné comme le lot No. 22 de l'ilet No. 266; le dit lot No. 2 mesure 27 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 71 pieds.

AUGUSTIN, GABRIEL.—Taxe de 1880, montant à ....$1 8[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 337; le dit lot No. 2 mesure 61 pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 100 pieds.

AUSTIN, M'LLE. SALLIE.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Gayoso, St. Pierre et Salcedo, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 404, le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Orléans sur une profondeur de 114 pieds.

AVEGNO, PHILIP.—Taxe de 1880, montant à $24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Hopital et Quartier, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 51, le dit lot No. 2 mesure 64 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 130 pieds.

AVEGNO, PHILIP.—Taxe de 1880, montant à $3 30
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Phillippe, Bellechasse, Gayoso et Salcedo, désigné comme l'ilet No. 488.

AVEGNO, PHILIP et SUCCESSION de JAMES DUPAS—Taxe de 1880, montant à $6 00
Vingt certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Salcedo, St. Anne et Dumaine, désigné comme l'ilet No. 466.

AZEMAR, J.—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Prieur et Johnson, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 257; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 135 pieds.

ABADIE, B.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues White, Dupré, Bellechasse et Ursulines, désigné comme ilet No. 376.

ABADIE, B.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, formant un triangle, et bornés par les rues White, Dupré, Live Oak et Ursulines, désigné comme ilet No. 377.

ASNARD, VALCOURT—Taxe de 1880, montant à $1 60
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Scott, St. Louis et Cortez, désignés comme lots No. —— de l'ilet No. 509; les dits lots Nos. —— forment l'encoignure des rues Toulouse et Scott, et mesurent 319 pieds de face à la rue Toulouse sur 258 pieds de profondeur.

ALTMAN, J.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Huit (8) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St. David, St. Pierre et Carrollton Avenue, désignés comme lots Nos. 1 à 8 de l'ilet No. 542.

ANDRY, Mineurs de J. E.—Taxe de 1880, montant à $10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Hopital et Quartier, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 79; le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds.

ADLER, Mme. E. A.—Taxe de 1880, montant à $30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Passage de la Bourse, Bienville et Conti, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 38; le dit lot No. 16 mesure 22 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 95 pieds.

ADLER, E. A. et sa FEMME—Taxe de 1880, montant à $21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Bourgogne et Dauphine, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 93; le dit lot No. 23 mesure 25 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 127 pieds.

ADLER, EMMANUEL et sa FEMME, Taxe de 1880, montant à $15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Marais, St. Pierre et Liberté, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 150; le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Orléans et Marais et mesure 32 pieds de face à la rue Orléans, sur 57 pieds de profondeur.

ALLEMON, JOHN—Taxe de 1880, montant à $1 20
Trois (3) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cortes, Scott, Douane et Bienville, désignés comme lots Nos. 11, 12 et 13 de l'ilet No. 500, les dits lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent 64 pieds de face à la rue Cortes sur une profondeur de 150 pieds. Le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Douane et Cortes et mesure 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 102 pieds.

BAILEY, N. E.—Taxe de 1880, montant à $4 80
Sept (7) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Tonti et Rocheblave, désignés comme les lots Nos. 6 à 12 de l'ilet No. 307, le dit lot No. 6 mesure 24 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds, le lot No. 7 mesure 24 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds, les lots Nos. 8 à 12 forment l'encoignure des rues St. Louis et Rocheblave et mesurent 124 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 100 pieds.

BAILEY, N. E.—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Promenade Carondelet, Tonti et Rocheblave, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 308; le dit lot No. 4 mesure 176 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de 105 pieds.

BAILEY, N. E.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Tonti et Rocheblave, désigné comme le lot No. 18 de l'ilet No. 307, le dit lot No. 18 mesure 24 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds.

BAILEY, N. E.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos. 19 et 20 de l'ilet No. 307; les dits lots Nos. 19 et 20 mesure 48 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 100 pieds.

BARBE, Veuve JEAN.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Cortes, Avenue Bienville et Télémaque, désignés comme les lots Nos. 1 à 5 de l'ilet No. 502; les dits lots Nos. 1 à 5 forment l'encoignure des rues Conti et Cortes et mesurent 172 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds.

BADER, ADOLPHE—Taxe de 1880, montant à $2 40
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Dorgenois, Bienville et Rocheblave, désignée comme partie du lot No. 12 de l'ilet No. 329; la dite partie du lot No. 12 forme l'encoignure des rues Conti et Dorgenois et mesure 114 pieds de face à la rue Conti sur 136 pieds de profondeur.

BADER, ADOLPHE—Taxe de 1880, montant à $10 20
Seize (16) certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, St. Louis, Conti et Rocheblave, désignés comme les lots Nos. 1 à 16 de l'ilet No. 328; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Dorgenois et St. Louis et mesure 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 2 à 5 mesurent 120 pieds de face à la rue St. Louis sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Dorgenois sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 8 à 12 forment l'encoignure des rues Conti et Dorgenois et mesurent 150 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 13 (triangle) mesure 60½ pieds de face à la rue Conti sur 132 pieds de profondeur; le lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue St. Louis sur 132 pieds de profondeur; le lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue St. Louis sur 132 pieds de profondeur; le lot No. 16 (triangle) mesure 44 pieds de face à la rue St. Louis sur 132 pieds de profondeur.

BADER, AD.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme l'ilet No. 327.

BAUER, JOHN—Taxe de 1880, montant à $13 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dumaine et St. Philippe, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 48; le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 8 pouces de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BARRELLE, J. B., ET LAVILETTE—Taxe de 1880, montant à $7 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Marais et Villeré, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 167; le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 69 pieds de profondeur.

BARZAC, ELIZA ET MARIE—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Villeré et Robertson, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 179; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 100 pieds de profondeur.

BARZAC, ELIZA ET MARIE—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 267; le dit lot No. 3 mesure 26 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 129 pieds de profondeur.

BARJAX, E. ET M.—Taxe de 1880, montant à $4 80
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Bellechasse, Broad and White, désignés comme les lots Nos. 24 à 28 de l'ilet No. 254; les dits lots Nos. 24 à 28 mesurent 124 pieds de face à la rue St. Philippe sur 100 pieds de profondeur.

BLANC, SAMUEL P.—Taxe de 1880, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Promenade Carondelet, Roman et Prieur, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 241; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Louis sur 100 pieds de profondeur.

BLANC, SAMUEL P.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Promenade Carondelet, Prieur et Johnson, désigné comme le lot No. — de l'ilet No. 250; le dit lot No. — mesure 34 pieds de face à la rue St. Louis sur 135 pieds de profondeur.

BLANC, SAMUEL P.—Taxe de 1880, montant à $7 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Esplanade, Avenue Hagan, Lopez et Rendon, désignés comme les lots Nos. 3 à 6 de l'ilet No. 436; les dits lots Nos. 3 à 6 mesurent 128 pieds de face à la rue Washington sur 129 pieds de profondeur.

BACAS, M'ME A.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme partie du lot No. 16 de l'ilet No. 264; la dite partie du lot No. 16 mesure 34 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de 38 pieds.

BLANC, JAMES A.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bayou St. Jean, Genois, St. Philippe et Dumaine, désigné comme l'ilet No. 469, le dit ilet No. 469 mesure 40 sur 600 pieds.

BLANC, SUCCESSION DE EVARISTE—Taxe de 1880, montant à $36 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bayou St. Jean, Rive droite, Route St. Jean et Esplanade, désigné comme l'ilet No. 438 à 439; le dit ilet No. 438 à 439 mesure 272 sur 400 pieds.

BAZUS, JEAN—Taxe de 1880, montant à $2 70
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bayou St. Jean, Avenue Hagan, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme l'ilet No. 462, le dit ilet 462 mesure 63 sur 150 pieds.

BEHAN, M'ME JOHN H.—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Conti, Tonti, St. Louis et Miro, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 300, le dit lot No. 2 mesure 27 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de [illegible] pieds.

BEHAN, M'ME JOHN M.—Taxe de 1880, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Conti, St. Louis et Miro, désigné comme le lot No. 29 de l'ilet No. 300; le dit lot No. 29 mesure 28 pieds de face à la rue Tonti sur 81 pieds de profondeur.

BRENNAN, FRANCOIS—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'Avenue Bienville, les rues Conti, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 329; le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à l'Avenue Bienville sur 100 pieds de profondeur.

BEUGNOT, DR. F. B.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Sept certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme une portion de terre s'étendant du chemin de la Métairie à une ligne, un demi ilet de l'Avenue Taylor, à [illegible] d'un ilet, avant la rue Brooks entre les rues St. Louis et Milne.

BEUGNOT, DR. J. B.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Huit certain ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme une portion de terre, borné par les rues St. Philippe, St. Louis, Avenue Taylor et Brooks.

BEUGNOT, J. F.—Taxe de 1880, montant à $4 50
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme une portion de terre, borné par les rues St. Philippe, Esplanade, Avenue Taylor et Brooks.

BERTA, JAS—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Miro et Tonti, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 295; le dit lot No. 6 mesure 50 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 101 pieds de profondeur.

BERNARD JOS.—Taxe de 1880, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Phillipe, Dumaine, Dorgenois et Broad, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 341; le dit lot No. 9 mesure 62 pieds de face à la rue St. Phillippe sur 100 pieds de profondeur.

BEGOT, S. F.—Taxe de 1880, montant à $1 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupré et Gayoso, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 392, le dit lot No. 3 mesure 90 pieds de face à la rue St. Pierre sur 100 pieds de profondeur.

BEAUFEU, ALFRED—Taxe de 1880, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hopital, Quartier, Chemin du Bayou, Roman et Prieur, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 233; le dit lot No. 19 mesure 26 pieds de face à la rue Hopital sur 108 pieds de profondeur.

BERTONNIERE, W. A.—Taxe de 1880, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Septième, White, Live Oak et Ursulines, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 352; le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 161 pieds.

BEAULIEU, CHAS.—Taxe de 1880, montant à $6 60
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'Avenue Hagan, et les rues Washington, Port et Route St. Jean, désigné comme l'ilet 467; le dit ilet No. 467 mesure 110 pieds sur 118 pieds.

BENEDICT, W. S.—Taxe de 1880, montant à $4 50
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Phillippe, Esplanade, Brooks et Harney.

BOWLING, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $7 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Cortes, Avenue Bienville et Douane, désigné comme l'ilet No. —; le dit ilet No. — mesure 289 sur 277 pieds.

BLOSSMAN, M'ME SAMPSON et ARTHUR THEARD—Taxe de 1880, montant à 90c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Scott, Pierce, St. Louis et Conti, désigné comme les lots Nos. 1, 2, 13 et 14 de l'ilet No. 529; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Scott sur 150 pieds de profondeur; les dits lots No. 13 et 14 mesurent 60 pieds de face à la rue Pierce sur 150 pieds de profondeur.

BONNET, E. L. E.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Avenue Bienville, St. Antoine et Helena, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 627; le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face à la rue Douane sur 102 pieds de profondeur.

BONSEIGNEUR, M'LLE E. N.—Taxe de 1880, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 268; le dit lot No. 7 mesure 15 pieds de face à la rue Orléans sur 78 pieds de profondeur.

BONSEIGNEUR, F.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Ste. Anne et Dumaine désigné comme le lot No. 10, de l'ilet No. 340; le dit lot No. 10 mesure 62 pieds de face à la rue Dorgenois sur 128 pieds de profondeur.

BONNABEL, HENRY—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Broad et White, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 356, le dit lot No. 12 mesure 174 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 100 pieds de profondeur.

BOLDEN, H. et H. KELLOGG—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan et les rues Rendon, Toulouse et St. Pierre, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 447; le dit lot No. 1 mesure 35 pieds de face à l'avenue Hagan sur 154 pieds de profondeur.

PORTO, A.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Hagan, Bayou St Jean et les rues St. Pierre et Orléans.

BOZE, SUCCESSION DE J.—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues St. Pierre, Scott, Orléans et Cortes, désigné comme l'ilet No. 511 (triangle).

BORDES, ALEX.—Taxe de 1880, montant à $2 40
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Orléans, St. Pierre, Avenue Carrollton et St. David, désigné comme l'ilet No. 542.

BOUNY, Mme E.—Taxe de 1880, montant à $24 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Hopital et Quartier, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 79; le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur [illegible] pieds de profondeur.

BONNECAZE, L. L. ET MARIE E. DOLIOLE—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Chemin du Bayou et Ursulines, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 176; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Villeré sur 57 pieds de profondeur.

BUCHANAN, SUCCESSION DE A. M.—Taxe de 1880, montant à $10 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Bassin, Bienville et Douane, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 125, le dit lot No. 6 mesure 25 pieds de face à la rue Rempart sur 128 pieds de profondeur.

BILLGERY, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Bourbon et Dauphine, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 64 pieds.

BILLGERY, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Bienville et Douane, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 7 mesure 36 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 64 pieds.

BIRCHFIELD, M'ME SAMUEL—Taxe de 1880, montant à $12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 274; le dit lot No. 17 mesure 28 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 160 pieds.

BEANCHI, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $10 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Phillippe, Decatur et Chartres désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 21; le dit lot No. 6 mesure 29 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 130 pieds.

BILLAUD, LOUIS ANDRE—Taxe de 1880, montant à $1 80
Trois certain lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Jean, St. Philippe, Avenue Hagan et Rendon, désigné comme les lots Nos. 16 à 18 de l'ilet No. 442, les dits lots Nos. 16 à 18 mesurent 92 pieds de face à la rue Ursulines sur 108 pieds de profondeur.

BOURG, CHAS. T.—Taxe de 1880, montant à $6 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Bienville et Douane, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 124, le dit lot No. 6 mesure 21 pieds de face à la rue Bassin, sur 128 pieds de profondeur.

BOURGEAU, M'ME C.—Taxe de 1880, montant à 40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Salcedo, St. Philippe, Bellechasse et Lopez, désigné comme le lot No. — de l'ilet No. 413; le dit lot No. — forme l'encoignure des rues Dumaine et Salcedo et mesure 19 pieds de face à la rue Dumaine sur 83 pieds de profondeur.

BOURGEAU, M'ME C—Taxe de 1880, montant à $1 50
Une certain portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Dumaine, St. Phillippe et Bellechasse désigné comme une portion de l'ilet No. 413, la dite portion de terre mesure 134 pieds de face à la rue Lopez sur 160 pieds de profondeur.

BOSHER, XAVIER—Taxe de 1880, montant à $7 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Villeré et Robertson, désigné comme le lot No. 19 de l'ilet No. 186; le dit lot No. 19 mesure 25 pieds de face à la rue Douane sur 125 pieds de profondeur.

BORGES, JEROME M.—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Johnson et Galvez, désigné comme le lot 31 de l'ilet No. 272; le dit lot No. 21 mesure 28 pieds de face à la rue St. Louis sur 104 pieds de profondeur.

BOUNE, M'ME P. F. et N.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Canale Carondelet, White et Dupré, désigné comme le lot No. 13 de l'ilet No. 368; le dit lot No. 13 mesure 31 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds de profondeur.

BRUNEAU, JOSEPH—Taxe de 1880, montant à 40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, St. Philippe et Dumaine, désigné comme le lot No. — de l'ilet No. 413; le dit lot No. — mesure 27 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds de profondeur.

BRUNEAU, JOS.—Taxe de 1880, montant à 40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rendon et Avenue Hagan, désigné comme le lot "A" de l'ilet No. 443, le dit lot "A" mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 128 pieds de profondeur.

BRUNEAU, JOS.—Taxe de 1880, montant à 40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rendon et Avenue Hagan, désigné comme le lot "B" de l'ilet No. 443; le dit lot "B" mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 128 pieds de profondeur.

BURKHART, WILLIAM—Taxe de 1880, montant à $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Promenade Carondelet, Johnson et Galvez, désigné comme le lot No. 13 de l'ilet No. 270; le dit lot No. 13 mesure 49 pieds de face à la rue St. Pierre sur 120 pieds de profondeur.

BUDD, VEUVE C.—Taxe de 1880, montant à $12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Quartier, Chemin du Bayou, Robertson et Claiborne, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 200 et 201; le dit No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 120 pieds de profondeur.

BURTIN, ANDRE—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Miro, Esplanade et Tonti désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 290; le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Quartier et Miro et mesure 43 pieds de face à la rue Quartier sur 190 pieds de profondeur.

BYRON, D. S.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St. Louis, Génois et Télémaque, désignés comme les lots Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No. 482, les dits lots Nos. 15, 16 et 17 mesurent 94 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds de profondeur le lot No. 18 forme l'encoignure des rues Conti et Télémaque et mesure 34 pieds de face à la rue Conti sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos. 19 et 20 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque sur 128 pieds de profondeur.

BYRNE, VEUVE MARY—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, Avenue Carrollton, Toulouse et St. Pierre, désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. 541.

BYRON, D. S.—Taxe de 1880, montant à ....[illegible]
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Télémaque, Génois et Conti, désignés comme les lots Nos. 1 à 4 de l'ilet No. 482, les dits lots Nos. 1 à 4 forment l'encoignure des rues St. Louis et Télémaque et mesurent [illegible] pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur.

CARDOUFF, VEUVE LOUIS—Taxe de 1880, montant à $4 80
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Liberté et Marais, désignée comme partie du lot No. 2, dans l'ilet No. 155, la dite partie du lot No. 22 mesure 21 pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds de profondeur.

CASANAVE, VEUVE MARIE—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Liberté et Marais, désigné comme le lot No. 13 de l'ilet No. 157; le dit lot No. 13 mesure 25 pieds de face à la rue Douane sur 114 pieds de profondeur.

CAZAUX, V'VE FRANCOIS et Als.—Taxe de 1880, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Derbigny, Roman et Orléans, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 223, le dit lot No. 16 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre sur 57 pieds de profondeur.

CASTERA, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $4
Cinq certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés comme une portion de terre borné par les rues St. Philippe, Esplanade, Avenue Taylor, Brooks.

CHAMPAGNE, Mme. R.—Taxe de 1880, montant à $18 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Decatur, Dumaine et Madison, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 23; le dit lot No. 2 mesure 20 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 75 pieds.

CAMPBELL, JAMES—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Hopital, Tonti, Rocheblave et Ursulines, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 315; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Hopital sur 120 pieds de profondeur.

CLAY, JOHN R.—Taxe de 1880, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Broad et White, désigné comme le lot No. 25 de l'ilet No. 364, le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Douane sur 134 pieds de profondeur.

CAMPBELL, JOSEPH—Tax de 1880, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le Canal Carondelet les rues Conti, White et Dupré, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 368, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face au Canal Carondelet sur 107 pieds de profondeur.

CATHCART, NATHANIEL—Taxe de 1880, montant à 50c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Conti, Murat et Olympia, désignés comme les lots Nos. 2 et 3 de l'ilet No. 394; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue St. Louis sur 111 pieds de profondeur.

CASTERA, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $3 00
Sept certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme une portion de terre s'étendant du chemin de la Métairie à une ligne, un demi ilet de l'Avenue Taylor, à deux tiers d'un ilet, avant la rue Brooks, entre les rues St. Louis et Milne.

CASTERA, LOUIS—Taxe de 1880, montant à $3 00
Huit certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme une portion de terre borné par les rues St. Philippe, St. Louis, Avenue Taylor et Brooks.

CHANUT, M'ME EM. E.—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, St. Philippe et Dumaine, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 294, le dit lot No. 11 mesure 36 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de 170 pieds.

CARRINGTON, P. S.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, Orléans, Dorgenois et Ste. Anne, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 339, le dit lot No. — forme l'encoignure des rues Broad et Orléans, et mesure 30 pieds de face à la rue Broad sur 86 pieds de profondeur.

CARBON, ARISTIDE—Taxe de 1880, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Broad et White, désigné comme lot No. 37 de l'ilet No. 350, le dit lot No. 37 forme l'encoignure des rues Toulouse et St. Pierre et mesure 30 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 100 pieds.

CALLAGHER, V'VE JAMES—Taxe de 1880, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Broad et White, désigné comme lot No. 34 de l'ilet No. 350, le dit lot No. 34 forme l'encoignure des rues Toulouse et St. Pierre, et mesure 30 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 100 pieds.

CASSARD, JULES.—Taxe de 1880, montant à ....
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dupré, Dumaine, White et Ste Anne, les dits 9 lots mesurent 283 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur de 100 pieds.

CASSARD, JULES—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dupré, Dumaine, White et Ste. Anne, désigné comme un lot de l'ilet No. 373, le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Dupré sur une profondeur de 141 pieds.

CARRINGTON, P. S.—Taxe de 1880, montant à 45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Broad, Dorgenois et Orléans, désignés comme l'ilet dans l'ilet No. 339, le dit lot No. — mesure 31 pieds à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 84 pieds.

CARRINGTON, P. S.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Broad et Dorgenois désigné comme 2 lots dans l'ilet No. 339, les 2 lots mesurent 62 pieds de face à la rue Orléans sur 84 pieds de profondeur.

CARRINGTON, P. S.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste. Anne, Broad et Dorgenois, désignés comme 1 lot dans l'ilet No. 339, le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Orléans sur 84 pieds de profondeur.

CAP, V'VE P.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Broad, White et Orléans, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 357, le dit lot No. — mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur une profondeur de 174 pieds.

CASSARD, JULES—Taxe de 1880, montant à $1 20
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues White, Dumaine, Dupré et Ste. Anne, désignés comme 4 lots de terre dans l'ilet No. 373, les dits 4 lots mesurent 128 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 141 pieds.

CASSARD, JULES—Taxe de 1880, montant à $1 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Ste. Anne, Dumaine et Dupré, désignés comme 6 lots de l'ilet No. 373, les dits 6 lots de terre forment l'encoignure des rues White et Ste. Anne, et mesurent 186 pieds de face à la rue White, sur 100 pieds de profondeur.

CHAUVIN, C.—Taxe de 1880, montant à $1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, St. Philippe et Dumaine, désigné comme lot No. — de l'ilet No. 413; le dit lot No. — mesure 27 pieds de face à la rue Lopez sur 161 pieds de profondeur.

CHAUVIN, M'ME CHARLES—Taxe de 1880, montant à $1 20
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Bellechasse, St. Philippe et Dumaine, désigné comme les 5 lots de terre de l'ilet No. 413; les dits 5 lots de terre mesurent chaque, 27 pieds de face à la rue Lopez sur 16[illegible] pieds de profondeur.

CATHAPES, PIERRE—Taxe de 1880, montant à $3 60
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par l'Avenue Carrollton, et les rues St. David, St. Louis et Toulouse, désignés comme 11 lots de terre dans l'ilet No. 413.

CANTON, OLIVER—Taxe de 1880, montant à $12 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peters, Gallatin, Hopital et Quartier, désignés comme 5 lots de terre de l'ilet No. 15, les dits 5 lots mesurent 20 pieds chacun, de face à la rue Peters sur 112 pieds de profondeur.

CHAILLOT, ED.—Taxe de 1880, montant à 60c
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Hopital et Quartier, désignés comme 10 lots de terre de l'ilet No. 228, les dits 10 lots de terre mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Miro, sur 80 pieds de profondeur.

CAMPBELL, HUGH J.—Taxe de 1880, montant à $12 00
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Rocheblave, Hopital et Dorgenois, désignés comme six lots de terre de l'ilet No. 320; les dits six lots de terre mesurent 29 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

CHELLEN, JAMES—Taxe de 1880, montant à 30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Olympia, St. Patrick et Conti, désigné comme trois lots de l'ilet No. 600, les dits lots forment l'encoignure des rues Bienville et Olympia et mesurent 93 pieds de face à la rue Bienville sur 125 pieds de profondeur.

CLEBURNE, ROBERT C.—Taxe de 1880, montant à 35c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupré et Gayoso, désigné comme 1 lot de l'ilet No. 392; le dit lot traverse de la rue St. Pierre à Toulouse et mesure 31 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

CLEBURNE, ROBERT C.—Taxe de 1880, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupré et Gayoso, désigné comme 1 lot de l'ilet No. 392; le dit lot traverse de la rue St. Pierre à Toulouse et mesure 31 pieds de face sur 109 pieds de profondeur.

CHEVAL, FELIX—Taxe de 1880, montant à 35c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupré et Gayoso désigné comme 1 lot de l'ilet No. 392; le dit lot traverse de la rue St. Pierre à Toulouse et mesure 31 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

CHEVILLION, A.—Taxe de 1880, montant à $6 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Ursulines et chemin du Bayou, désigné comme 2 lots de l'ilet 190, les dits lots mesure 30 pieds de face à la rue Robertson sur 80 pieds de profondeur.

CHRITMAS, ALLEN—Taxe de 1880, montant à $1 20
Quinze certain lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Prieur, Johnson et St. Anne, désignés comme 15 lots de l'ilet No. 253, les dit 15 lot mesurent chaque 20 pieds de face à la rue Orléans sur 75 pieds de profondeur.

CHRISTENSON, N.—Taxe de 1880, montant à 60c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, promenade Carondelet et St. Louis désigné comme le lot No. — de l'ilet No. 327 (un triangle); le dit lot No. — mesure 44 pieds de face à la rue Rocheblave sur 42 pieds de profondeur.

CROFT JOSEPH—Taxe de 1880, montant à $7 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Napoléon, Alexander, St. Louis et Conti, désigné comme l'ilet No. 576 le dit ilet No. 576 mesure 314 sur 365 pieds.

CRONAN, DENNIS—Taxe de 1880, montant à $3 00
Quatorze ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme une portion de terre [illegible] entre la rue Brook à 1/4 d'un ilet après les rues Harney, St. Louis et Milne.

COMMAGERE, M'ME P. L.—Taxe de 1880, montant à ....$19 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rue Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme le lot No. 25 de l'ilet No. 75; le dit lot No. 25 mesure 25 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 90 pieds.

COMMAGERE, M'ME P. L.—Taxe de 1880, montant à $21 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Dumaine et St. Philippe, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 76; le dit lot No. 2 mesure [illegible] pieds de face à la rue Bourbon, sur [illegible] pieds de profondeur.

COMMAGERE, M'ME P. L.—Taxe de 1880, montant à ....$7 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, Ste. Anne et Dumaine, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. [illegible]; le dit lot No. 6 mesure [illegible] pieds de face à la rue Claiborne sur 63 pieds de profondeur.

CONWELL, JNO. JR.—Taxe de 1880, montant à ....$3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la promenade Carondelet et les rues Claiborne, Derbigny et St. Louis désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. 212; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la promenade Carondelet sur 44 pieds de profondeur.

COOLICAN, JOSEPH CHAS.—Taxe de 1880, montant à $4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, désigné comme les lots Nos. 17 et 4 de l'ilet No. 269, les dits lots Nos. 17 et 4 traversent de la rue St. Pierre à Orléans et mesurent 41 pieds de face sur une profondeur de 114 pieds.

CRONAN, VEUVE DENIS—Taxe de 1880, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Rocheblave et Dumaine, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 313; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe sur une profondeur de 87 pieds.

COLQUHOUR, VEUVE FRED.—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Rocheblave, Dorgenois et Orléans, désigné comme le lot No. — de l'ilet No. 325; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue St. Pierre sur 114 pieds de profondeur.

CRONAN, DENIS, JR.—Taxe de 1880, montant à $1 80
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues White, Dumaine, Broad et St. Philippe, désigné comme 7 lots de l'ilet No. 356; les dits 7 lots forment l'encoignure des rues White et Dumaine, et mesurent 200 pieds de face à la rue White sur 29 pieds de profondeur.

COURBETTE, J. F. B.—Taxe de 1880, montant à 70c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Dupré et Gayoso, désigné comme 2 lots de l'ilet No. 392, les dits 2 lots traversent de la rue St. Pierre à Toulouse et mesurent 60 pieds de face sur 100 pieds de profondeur.

COUTOLON, M. P.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Napoleon, Salomon et Dumaine, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 567, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Ste. Anne et Napoleon, et mesure 31 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 133 pieds de profondeur.

COUTOLON, M. P.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Napoléon, Salomon et Dumaine, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 567, le dit lot No. 8 mesure 34 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 133 pieds de profondeur.

COUTOLON, M. P.—Taxe de 1880, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Salomon, Napoléon et Dumaine, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 567; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Ste. Anne et Salomon et mesure 31 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 133 pieds de profondeur.

CONANT, M'ME FREDERICK—Taxe de 1880, montant à $1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Nouveau chemin de la Métairie et les rues Helena et St. Louis, désigné comme l'ilet No. 635.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur à quelque enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera remise, rachetable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur; Paroisse d'Orleans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JNO. R. FITZGERALD—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, 6 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Court Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 11ème jour d'août, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après sur décrite, à savoir:

Certaine portion de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Miro et Tonti, désigné comme lot No. 21 et partie du lot No. 22, dans l'ilet No. 551; le dit lot No. 21 et partie du lot No. 22 mesure 47 pieds à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $[illegible] 25.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et la ville de la Nouvelle-Orléans avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LOUIS FISHER—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882 approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 11ème jour d'août, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rempart, Canal et Commune, désigné comme lot No. 6 dans l'ilet No. 267, le dit lot No. 6 mesure 23 pieds 9 pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $350.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes y compris les intérêts, frais et charges et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ALEX. M. C. FLORENCE—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, le 6 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat No. 96 de 1882 approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi le 11ème jour d'août, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Religieuse et Richard, désigné comme le lot No. 8 dans l'ilet No. 81 le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Religieuse et Richard et mesure 128 pieds de face à la rue Religieuse sur une profondeur de [illegible] pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878 montant à $145.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN FITZSIMMONS—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, 6 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 11ème jour d'août, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Johnson, Banks et Galvez, désigné comme le lot No. 3 dans l'ilet No. 590, le dit lot No. 3 mesure 29 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de [illegible] pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1871, 1873, 1874 et 1876, montant à $[illegible].

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des taxes, y compris les intérêts, frais et charges et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orleans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. FRANCIS I. FOUCHER—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882 et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de District de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 11ème jour d'août, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Euterpe et Polymnia désigné comme lot No. 6 dans l'ilet No. 244, le dit lot No. 6 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Euterpe sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $16 50.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées, et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LOUIS FISHEL—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi, le 11ème jour d'août, 1883, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Julia, St. Joseph et Camp désigné comme lots Nos. 32 et 33 dans l'ilet No. 161, les dits lots Nos 32 et 33 mesurent 45 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 52 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876 montant à $36 25.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.